

Mutuelles, où va l'argent des cotisations ?

Les mutuelles de santé méritent-elles notre défiance ?

29 nov. 2009 [Guy Doyert](#)

Ces organismes de protection sociale s'avèrent incapables de justifier leurs dépenses de gestion, qui représentent environ 25% des sommes versées par leurs adhérents.

Les statistiques de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs (CNAMTS) montrent que les français ont dépensé 205 milliards € pour leur santé en 2007. 77 % de cette somme leur a été remboursé par le régime obligatoire de Sécurité sociale soit 158 milliards ; 9 % par les mutuelles soit 18,5 milliards € et 5 % par les assurances. Enfin, les ménages ont assumé eux-mêmes 9 % de leurs dépenses.

On sait, et c'est souvent critiqué, que la Sécu consacre environ 4 % des sommes prélevées pour l'assurance maladie à ses structures et à son fonctionnement. Cela signifie que 100 € de prélèvements génèrent 96 € de remboursements. Mais si la Sécu est critiquée, que dire des mutuelles. Car pour une cotisation de 100 €, ces dernières ne remboursent en moyenne que 75 €

Un hold-up sur le budget des ménages ?

Il existe deux causes structurelles principales à ce « holdup » de 3 milliards d'euros sur les budgets des ménages.

-La première est purement technique.

Annonces Google

[Changer de mutuelle sante](#)

Comparez les remboursements de la mutuelle santé MGC : devis en ligne

www.m-g-c.com

[Votre mutuelle santé](#)

Trouvez une assurance santé en ligne répondant à vos besoins

Direct-Assurance.fr/mutuelle-sante

o Tous les contrats d'assurances complémentaires santé prévoient - leurs nom l'indique - de compléter jusqu'à un certain niveau les montants remboursés par la Sécu. Pour ce faire, il faut que les mutuelles disposent de moyens informatiques pratiquement identiques à ceux de la Sécu, afin de pouvoir traiter ces remboursements. Ce sont des investissements qui se chiffrent en dizaines de millions d'euros, qu'il leur faut amortir sur le nombre d'adhérents couverts.

oLa multiplication des centres d'accueils sur tout le territoire pour un nombre d'adhérents souvent insuffisant.

-La deuxième est liée aux compétences

Alors que le niveau d'un cadre de la protection sociale est de l'ordre de Bac+5, un postier ou un maître d'école syndicaliste élu au conseil d'administration ou détaché par son entreprise d'origine dans sa mutuelle professionnelle est immédiatement considéré comme compétent. La science infuse en quelque sorte !

D'autres causes

Il existe d'autres causes plus perverses, comme la concurrence que se font les mutuelles entre elles, leur guerre larvée avec la sécu, le comportement de l'Etat, les accords contre nature entre mutuelles et assurances, etc. Cela fera l'objet de prochains articles.

On pourrait aujourd'hui ajouter au précepte sans appel du docteur Knock : « Tout homme bien portant est un malade qui s'ignore », et ignore ce que deviennent les sommes qu'il verse à sa mutuelle.

Dans une société où le marchandage devient une deuxième nature chez les consommateurs, on peut s'étonner de voir les Français - ils sont plus de 90 %, à bénéficier des bienfaits mutualistes- accepter les prix qu'on leur impose sans discuter. Ils font sans doute confiance aux syndicalistes élus et désintéressés, avec la certitude que le statut des mutuelles leur interdit le profit. C'est vrai mais elles ont le droit de faire des excédents. Et que peut-on faire des excédents ? C'est une excellente question !

En conclusion, si les mutuelles étaient mieux gérées et mieux contrôlées, elles pourraient rembourser mieux ou coûter moins cher.

Read more at Suite101: [Mutuelles, où va l'argent des cotisations ? : Les mutuelles de santé méritent-elles notre défiance ?](http://societefrance.suite101.fr/article.cfm/mutuelles_ou_va_largent_des_cotisations_#ixzzOfMsP26Jo)
http://societefrance.suite101.fr/article.cfm/mutuelles_ou_va_largent_des_cotisations_#ixzzOfMsP26Jo